



Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 24 octobre 2011.

✦ **Note :** le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du Comité du 12 octobre à 18h, les membres ont été convoqués à nouveau le 24 octobre à 18h.

1 – Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) passé avec la société agréée ADELPHÉ

Le Président rappelle à l'assemblée que la candidature du SICTOBA a été retenue dans le cadre de l'extension des consignes de tri des emballages en plastique.

L'expérimentation a pour objectif de connaître les conditions de mise en place de l'extension et ses impacts sur tous les maillons de la chaîne du tri (matériels, coûts, marchés de prestation...) et auprès de tous les acteurs (trieurs, collectivités, centres de tri, recycleurs, industriels et éco-organismes).

Modalités de l'expérimentation :

- La participation à l'expérimentation fait l'objet d'un avenant au Contrat à l'Action à la Performance (CAP) que le SICTOBA a signé avec Adelphé (délibération du CS du 17 mars 2011).
- L'avenant engage la collectivité jusqu'au 31/12/2013 avec une possibilité d'arrêter au 01/04/2013.
- Nécessité de préciser à la signature de l'avenant le choix de l'extension des consignes de tri suivant 2 variantes :
 - * 1^{ère} variante : pots et barquettes
 - * 2^{ème} variante : pots, barquettes et films

Le SICTOBA s'était déjà positionné sur la 2^{ème} variante (pots, barquettes et films) lors du Comité Syndical du 27/09/2010.

- Suite à l'expérimentation, Eco Emballages décidera :
 - de ne pas modifier les consignes de tri actuelles,
 - de modifier les consignes de tri suivant l'une des 2 variantes.

La collectivité s'engage à suivre le protocole expérimental fourni par Eco Emballages :

- Réaliser un état des lieux (1 mois pour la collecte et 2 mois pour le centre de tri) avant le 31/12/2011.
 - Démarrage opérationnel de l'expérimentation avant le 1er mars 2012.
 - Suivi de collecte : fourniture de données sur la collecte, chaque mois pendant toute la durée de l'expérimentation.
 - Suivi au centre de tri :
 - Traitement des emballages provenant du SICTOBA à part.
 - Réalisation de 52 caractérisations par an au lieu de 18.
 - Fourniture de données sur le fonctionnement du centre de tri chaque mois.
 - Réalisation du plan de communication imposé par Eco Emballages.
 - Remise d'un rapport provisoire avant le 30/06/2013.
 - Remise d'un rapport définitif avant le 31/03/2014.
- Tout manquement au protocole rendra l'avenant nul et non avenu.

Modalités financières de l'expérimentation :

- L'expérimentation a été dimensionnée sur la base d'un tarif estimé à partir des études de 2009 : 480€/t + 0,4€/hab pour un coût global de 30 M€ sur 3 ans.
- Un travail de simulation des surcoûts par collectivité a été réalisé par Eco Emballages et montre une grande disparité entre les collectivités.
- Afin que les surcoûts liés à l'extension des consignes de tri soient pris en charge pour chaque collectivité et qu'Eco Emballages paye le juste coût de l'expérimentation, à la signature de l'avenant au CAP, Eco Emballages et le SICTOBA s'engageront financièrement sur la base d'un état prévisionnel des surcoûts.

- Cet état prévisionnel est analysé et discuté entre Eco Emballages et la collectivité qui s'engage sur des coûts unitaires pour la durée de l'expérimentation.
- Un suivi trimestriel des engagements financiers sera réalisé.
- En fin d'expérimentation, les surcoûts réels seront arrêtés et pris en compte par Eco Emballages pour le montant de sa contribution.
- Un acompte de 50% sera versé à la signature de l'avenant afin de faciliter la mise en œuvre de l'expérimentation.
- Le SICTOBA a estimé que la mise en place de l'extension des consignes de tri va permettre de collecter 208 tonnes d'emballages supplémentaires soit :
 - 135 tonnes de pots, barquettes et films en plastique
 - et 73 tonnes supplémentaires d'emballages aujourd'hui recyclables

Perspective d'évolution des tonnages d'emballages recyclables collectés			
2010	2011	2012	2013
949	962	1091	1157

- Estimation des surcoûts liés à la mise en place de cette opération :

Opération	Montant Estimatif hors taxe
Achat de 400 bacs jaunes 1100 l	110 000 €
Passation d'un marché pour la mise en place des bacs jaunes et le collage des autocollants consignes de tri sur l'ensemble du parc	14 000 €
Passation d'un marché pour l'impression des documents de communication	15 000 €
Passation d'un avenant au marché de collecte des emballages avec SITA Mos	Fourniture de données sur la collecte et état des lieux 20 820 € 1248 heures de collecte supplémentaire par an : 101 088 €
Passation d'un avenant au marché de tri des emballages avec les Ets Plancher	Surcoût à la tonne de 80,4 €
Création d'un poste d'animateur du tri pendant 6 mois pour la mise en place de l'extension des consignes de tri	13 000 €

Le Président rappelle à l'assemblée l'ordre du jour propose de le modifier. En effet, il semblerait que certaines collectivités se soient retirées de l'expérimentation vu la lourdeur du dispositif, les délais impartis et les incertitudes quant à la prise en charge par Eco-Emballages du surcoût lié à cette opération.

Cette modification étant acceptée par l'ensemble des délégués présents il demande que délégation soit donnée au Bureau pour la mise en œuvre de cette opération soit de manière non exhaustive :

- Valider l'annexe technique et financière qui sera remise à Eco-Emballages.
- Autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au CAP et tous documents s'y rapportant.
- Autoriser le Président à signer les avenants aux marchés de tri et de collecte des emballages ménagers.
- Autoriser le Président à signer les marchés relatifs à cette opération (mise en place des bacs et collage des autocollants consignes de tri, impression de documents, achat de bacs...).
- Autoriser le Président à procéder au recrutement d'un animateur du tri contractuel pour une durée de 6 mois.
-

Après discussion, les membres présents demandent également que délégation soit donnée au Bureau pour renoncer à cette expérimentation s'il juge que la prise en charge des surcoûts par Eco-Emballages s'avère insuffisante.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide de donner délégation au Bureau pour la mise en œuvre de cette opération tel que décrit dans l'exposé.

2 – Acceptation des professionnels en déchetterie

2.1 – Etat d'avancement de l'opération

Le Président rappelle à l'assemblée que Frédéric Vindrola a été chargé d'étudier la mise en place de l'accueil des professionnels en déchetterie.

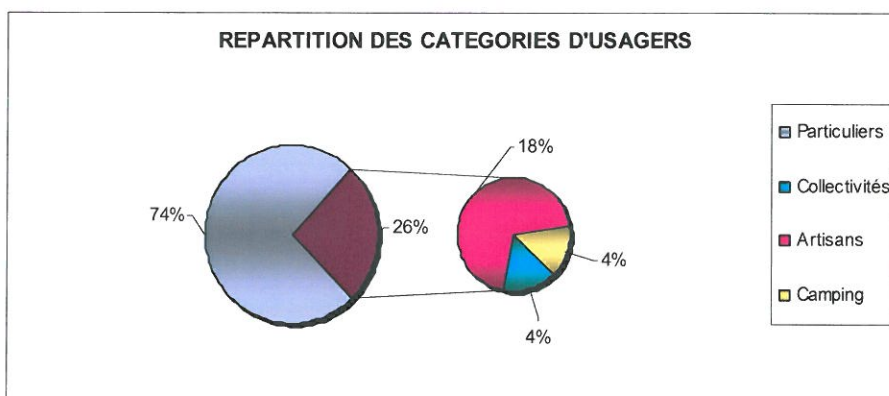
Suite à la présentation faite lors du dernier Bureau, il a demandé à M. Vindrola d'intervenir en Comité Syndical.

Synthèse de l'intervention :

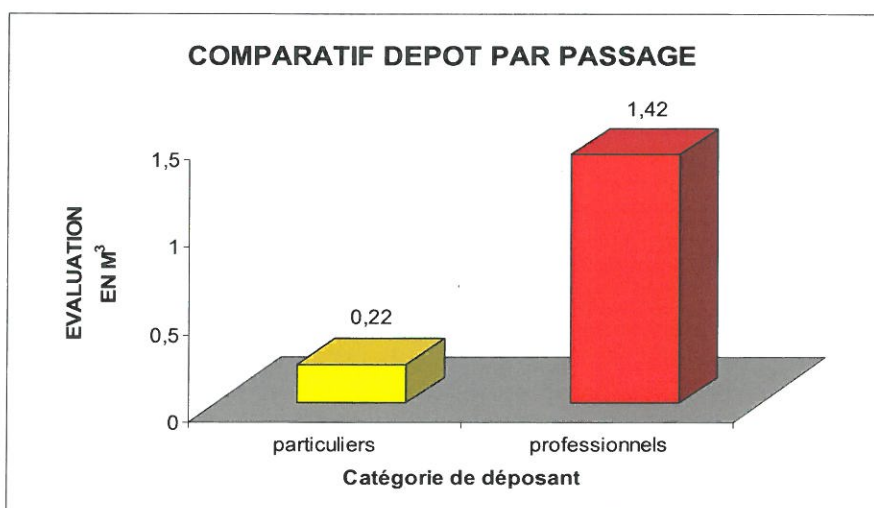
Les collectivités locales ont le libre choix d'accepter ou non de collecter les déchets des professionnels. Il existe deux cas de figure : les déchets dits assimilés (semblables aux déchets des ménages) et les non assimilés ou déchets industriels banals (DIB).

Les dépôts en déchetterie concernent les DIB produits par les professionnels, ces déchets ne peuvent pas faire l'objet d'une collecte en porte à porte comme les OM des particuliers et déchets assimilés. La gestion de ces DIB nécessite une participation financière de la part du producteur en application du principe pollueur-payeur.

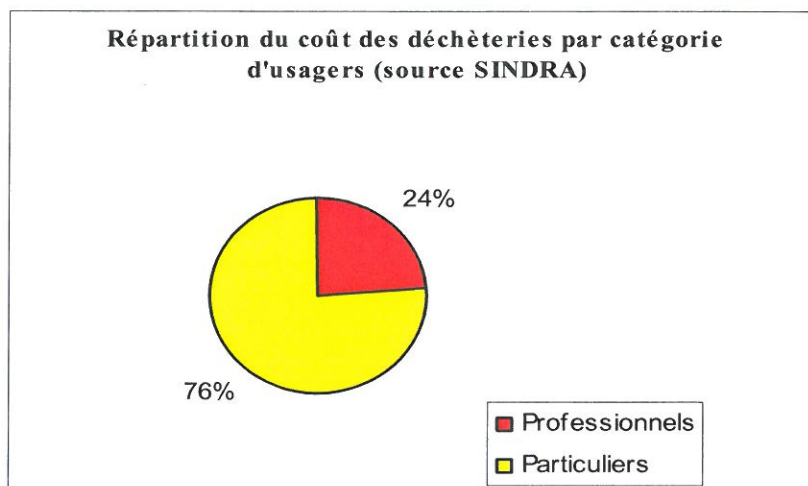
Le SICTOBA accueille les professionnels en déchetterie. Les usagers des déchèteries sont répartis comme tel :



Il existe une réelle différence au niveau des volumes déposés par les particuliers et les professionnels.



Au regard des éléments énoncés ci-dessus, l'accueil des professionnels en déchetterie représente un coût estimé à 177 375 € par an (estimation basée sur une enquête de terrain).



Le Syndicat, conscient du contexte local (pas de solutions alternatives autres que les déchetteries pour la gestion des DIB) souhaite adapter le service d'accueil. Cette amélioration nécessite une participation financière des professionnels.

Le montant de la participation financière dépendra des différentes options choisies au niveau de l'amélioration du service, des matériels nécessaires pour le contrôle d'accès, du coût moyen réel de traitement des déchets déposés. La mise en place de l'accès payant pourrait faire du Syndicat un assujetti partiel à la TVA. Cela aura pour conséquence des modifications sur le plan fiscal (mise en place d'un budget annexe, détermination d'un coefficient de réduction...).

2.2 – Délibération de principe sur la mise en place de l'accueil des professionnels en déchetterie

Après discussion, le Président propose un vote de principe sur la volonté du syndicat de continuer à accepter les professionnels en déchetterie.

Les membres présents proposent qu'une commission chargée d'étudier la mise en place ou non des conditions d'accueil des professionnels en déchetterie soit créée.

Un certain nombre de délégués sont intéressés pour y participer, il s'agit de : Mme Tourre, M. Coromina, M. Pascal, M. Faure et M. Allio. Il est également proposé d'y faire participer les chambres consulaires et de confier l'animation de cette commission à un technicien du SICTOBA.

À l'unanimité des membres présents, le Comité syndical décide de continuer à accepter les professionnels dans les conditions actuelles dans l'attente des conclusions de la commission, décide également la création d'une commission chargée d'étudier la mise en place des conditions d'accueil des professionnels en déchetterie et précise que la composition exacte de cette commission sera arrêtée lors d'une prochaine réunion de l'assemblée.

3 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et assimilés – année 2010

Le Président a présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2010 (un exemplaire papier a été remis à chaque membre présent).

Le document présenté sera envoyé par courrier à chaque collectivité adhérente au SICTOBA. Il pourra également être envoyé par mail sur simple demande formulée à l'adresse suivante : sictobacom@wanadoo.fr.

4 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe suite à avancement de grade et suppression de 2 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe

Dans le cadre de la promotion interne, un agent actuellement Adjoint Technique de 1^{ère} classe peut bénéficier d'un avancement de grade en tant qu'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Le Président propose de procéder à la création de ce poste à temps complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Il propose également la suppression de deux emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

☞ A l'unanimité des membres présents le Comité Syndical décide de procéder à la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe ainsi que la suppression de 2 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} novembre 2011.

5 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe suite à avancement de grade

Dans le cadre de la promotion interne, un agent actuellement Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe peut bénéficier d'un avancement de grade en tant qu'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

Le Président propose de procéder à la création de ce poste à temps complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

☞ A l'unanimité des membres présents le Comité Syndical décide de procéder à la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2011.

6 – Modification du régime indemnitaire

Le Président informe l'assemblée que le présent point n'est pas inscrit à l'ordre du jour, il propose de le rajouter, ce qui est accepté par l'ensemble des délégués présents.

Le Président rappelle la délibération du Comité Syndical du 17 décembre 2002 (et ses additifs) relative à l'instauration d'un régime indemnitaire et propose à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution de ce régime pour le grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe (Indemnité d'Administration et de Technicité et Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures).

☞ A l'unanimité des membres présents l'assemblée instaure l'attribution du régime indemnitaire pour le grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2011.

7 – Etat d'avancement des dossiers suivants

7.1 – Casier 5

Le Président explique à l'assemblée ce qui s'est passé depuis le dernier comité syndical :

- Le marché de travaux de reprise de l'alvéole 1 a été lancé. Les candidats sélectionnés ont été destinataires du cahier des charges des travaux et devront remettre une offre au plus tard le 4 novembre.
- Pour ce qui concerne la recherche de responsabilités et l'engagement d'un recours auprès des bureaux d'études qui nous ont accompagnés, un dossier de pièces a été envoyé au cabinet ADAMAS qui travaille sur le projet de recours.
- Travaux de mise en place de l'unité d'ultrafiltration : les marchés ont été attribués.
 - OVIVE a été retenu pour le marché de travaux (499 500 €ht),
 - ANTEA pour la maîtrise d'œuvre (24 890 €ht).

Le démarrage des travaux est prévu début novembre.

7.2 - Généralisation du compostage

Luc Parmentier, 2^{ème} Vice-Président en charge du compostage, présente l'état d'avancement de l'opération :

- Benoît Pujol est intervenu dans 49 communes.
- Les distributions de composteurs ont eu lieu à Bessas, Saint André Lachamp, Rocles, Chambonas, Payzac, Saint Paul le Jeune, Saint Sauveur de Cruzières, Chauzon, Lablachère, Vernon, Beaulieu, Chandolas, Les Salelles, Saint André de Cruzières, Labeaume, Sablières, Saint Mélan, Laboule, Pradons, Faugères, Les Assions, Labastide de Virac, Orgnac l'Aven, Vagnas, Rosières, Ribes, Gravières, Saint Genest de Beauzon, Planzolles, Saint Alban Auriolles, Banne, Berrias et Casteljau, Lagorce, Vallon-Pont-d'Arc, Valgorge, Dompnac, Sainte Marguerite Lafigère, Malarce sur la Thines, Montselgues, Malbosc, Beaumont et Saint Pierre Saint Jean.
- Les communes de Joyeuse, Balazuc, Ruoms, Barjac, Les Vans, Sampzon et Grospierrres seront programmées en Octobre, Novembre et Décembre.
- Une trentaine d'opérations de compostage sont mises en place dans les gros établissements (campings, traiteur, Domaine du Rouret, villages de gîtes et un hôtel-restaurant). Rachida Tournoux et Benoît Pujol finalisent le bilan des opérations.

7.3 - Commission chargée d'étudier l'avenir du traitement de nos déchets ultimes

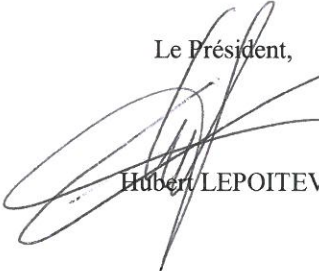
Le Président informe l'assemblée qu'il va bientôt réunir la commission. Une rencontre avec la société AMENDOR devrait être organisée début 2012 en partenariat avec le SIDOMSA.

8 – Questions diverses

✓ Prochaines réunions du Comité Syndical :

☞ Mois de novembre (semaine 46 - date à confirmer), réunion d'information sur les thèmes suivants : sécurité dans les déchetteries, coûts de gestion des déchets, présentation du bilan du compostage.

☞ Le mercredi 14 décembre à 18h.

Le Président,

Hubert LEPOITEVIN.

